

## Règlement d'admission au Campus connecté de Villeneuve-sur-Lot

### **Article 1 : Inscriptions**

Toute personne souhaitant être candidate pour étudier au sein d'un Campus Connecté de Villeneuve-sur-Lot doit :

- résider en Lot et Garonne,
- être inscrit.e dans une formation post-bac (ou DAEU) à distance<sup>1</sup>,
- être au minimum porteur.se d'un projet professionnel et donc avoir ciblé une ou plusieurs formations à distances correspondantes. Le cas échéant de sa sélection, la personne sera alors accompagnée par un tuteur/tutrice du campus pour s'inscrire.

NB : un.e étudiant.e du Campus Connecté de Villeneuve-sur-Lot peut demander une nouvelle admission pour l'année scolaire suivante s'il répond toujours aux trois conditions d'éligibilité listées précédemment. Il n'y a pas de nombre limite d'admissions au Campus Connecté de Villeneuve-sur-Lot. C'est-à-dire qu'un.e étudiant.e peut, eu égard aux dites conditions d'éligibilité, s'inscrire plusieurs années successivement, sans restriction dans le temps. L'étudiant.e devra cependant, chaque année, répondre aux critères de sélection listés ci-après, article 6 du présent règlement.

### **Article 2 : Acte de candidature**

Le nombre de places au Campus Connecté de Villeneuve-sur-Lot étant limité, le Campus Connecté procède à une sélection des candidatures. La candidature au Campus de Villeneuve-sur-Lot se fait exclusivement en ligne en renseignant le formulaire disponible sur <https://www.grand-villenneuvois.fr/dossier-d-inscription-291.html> et en le renvoyant à l'adresse suivante : [campus.connecte@grand-villenneuvois.fr](mailto:campus.connecte@grand-villenneuvois.fr). L'étudiant.e inscrit.e dans une formation à distance avant la coupure estivale peut directement renseigner le formulaire en ligne.

### **Article 3 : Périodes de candidature**

Les futur.e.s étudiant.e.s peuvent candidater à 2 moments de l'année :

- Session de septembre (date butoir de dépôt de candidature le 3ème dimanche de septembre inclus).
- Hors session, c'est-à-dire durant toute l'année scolaire en fonction des places disponibles.

Des étudiant.e.s décrocheur.cheuse.s, des demandeur.deuse.s d'emploi ou des salarié.e.s qui ont un projet de reprise d'études pourront être admis.e.s en cours d'année.

---

<sup>1</sup> Néanmoins, en fonction du nombre de places disponibles, le Campus Connecté de Villeneuve-sur-Lot peut décider d'accueillir des personnes non titulaires du bac et souhaitant reprendre des études dans une visée de reconversion professionnelle (ex : inscription en D.A.E.U.).

#### **Article 4 : Procédure d'admission**

1. Candidature via le formulaire en ligne disponible sur <https://www.grand-villeneuvois.fr/dossier-d-inscription-291.html>

Ensuite, le Campus Connecté de Villeneuve-Sur-Lot :

2. Etudie le dossier de candidature.
3. Convoque le.la candidat.e à un entretien individuel<sup>2</sup>.
4. Envoie une réponse écrite, positive ou négative, au candidat.
5. Inscrit le candidat si la réponse est positive.

NB : les étudiant.e.s ayant reçu une réponse négative à la session de septembre seront inscrit.e.s en liste d'attente pour une candidature hors session, pour laquelle ils auront donc une deuxième chance d'être admis au Campus Connecté de Villeneuve-sur-Lot.

#### **Article 5 : Composition du comité de sélection**

- Les élus.e.s de la Communauté d'Agglomération du Grand-Villeneuvois délégués au Campus,
- Un.e représentant.e de l'Université de Bordeaux ;
- Un.e représentant.e du Campus du Pin – Centre Universitaire d'Agen ;
- Un.e représentant.e de l'Institut National supérieur du Professorat et de l'Education (INSPE) de l'Académie de Bordeaux
- Le coordinateur.trice-tuteur/tutrice pédagogique du Campus Connecté de Villeneuve-sur-Lot.

#### **Article 6 : Critères de sélection**

Afin de garantir l'égalité de l'accès des lot et garonnais.es à l'enseignement supérieur, le Campus Connecté de Villeneuve-sur-Lot a vocation à permettre à celles et ceux ne pouvant pas se déplacer de poursuivre leurs études après le bac à distance. Outil de justice sociale et territoriale, les critères de sélection pour l'admission au Campus Connecté de Villeneuve-sur-Lot sont les suivants :

- Le statut scolaire (néo-bachelier, jeune et moins jeune en reprise d'étude...) de l'étudiant.e.
- Sa situation socio-économique.
- Sa situation familiale et/ou sa santé.
- Ses résultats scolaires.
- Sa motivation.
- Sa disponibilité

---

<sup>2</sup> L'entretien individuel a pour but de déterminer les intentions du candidat.e quant à la formation envisagée, en cohérence avec son projet professionnel, de connaître et clarifier les contraintes personnelles notamment l'investissement en temps de travail et de présence dans le campus, d'identifier les aptitudes du candidat.e et ses motivations.